

En bref

Les provisions techniques

Les provisions techniques constituent l'épine dorsale du bilan d'une entreprise d'assurance. Si elles sont insuffisantes, les intérêts des assurés sont potentiellement menacés. La FINMA emploie diverses méthodes pour vérifier si les provisions techniques sont suffisantes : elle définit divers niveaux de complexité et de détail du contrôle, depuis le contrôle de base standardisé jusqu'à l'examen actuariel des provisions.

Approche à plusieurs niveaux de la FINMA pour les contrôles des provisions.

Examen actuariel des provisions

- Effectué par des actuaires de la FINMA
- Evaluations indépendantes de portefeuilles complexes sélectionnés
- Clarification de questions spécifiques pour l'évaluation et la mise au point de nouvelles méthodes

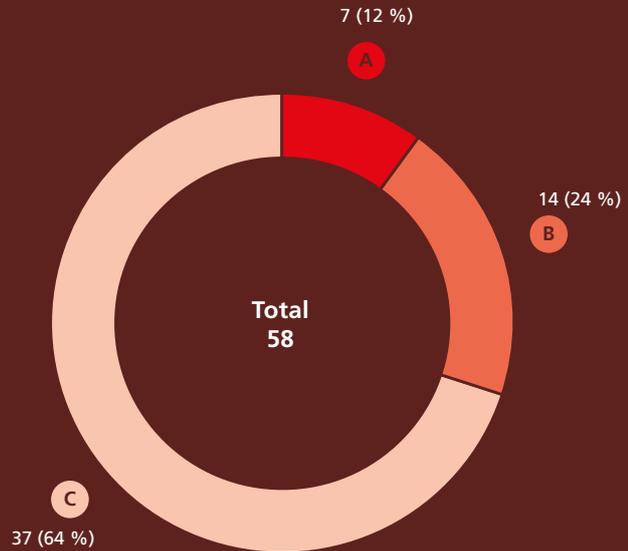
Examen ponctuel

- Effectué par des sociétés d'audit en collaboration avec des actuaires de la FINMA
- Evaluations indépendantes de portefeuilles complexes sélectionnés
- Clarification de questions spécifiques pour l'évaluation

Examen quantitatif de base

- Effectué par des sociétés d'audit
- Evaluations indépendantes de portefeuilles sélectionnés
- Lien avec d'autres thèmes liés à la surveillance (par ex. confirmation du débit de la fortune liée)

Examens des provisions en 2014



Etendue et intensité d'examen croissantes

Nombre d'examens décroissant

A Examen actuariel des provisions

L'examen actuariel des provisions a pour objectif de démontrer l'adéquation de méthodes, de modèles et de paramètres servant à la constitution des provisions, principalement sur une base proche du marché. La valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance dans l'assurance-vie est ainsi influencée de manière déterminante par des modèles de taux d'intérêt. Il s'agit de modèles qui prévoient les évolutions futures des intérêts. La FINMA s'assure que les entreprises d'assurance utilisent uniquement des modèles de taux en phase avec l'évolution constatée des taux, ceci dans le but d'éviter que la valeur estimative la meilleure possible des obligations d'assurance soit sous-estimée.

B Examen ponctuel

Dans le cadre de son activité de surveillance, la FINMA organise, pour certains portefeuilles, un examen approfondi des provisions. Celui-ci peut être motivé par des irrégularités constatées durant l'examen quantitatif de base. La FINMA définit alors, pour de tels examens ponctuels, un mandat d'audit et indique à l'entreprise d'assurance qu'un contrôle approfondi sera effectué par l'un de ses mandataires. Enfin, la FINMA informe l'entreprise d'assurance des résultats et, le cas échéant, propose des mesures pouvant renforcer les provisions techniques.

C Examen quantitatif de base

Dans le domaine des provisions techniques, l'examen quantitatif de base est effectué par la société d'audit de l'entreprise d'assurance. La société d'audit s'appuie pour cela sur le programme d'audit standard pour les provisions développé par la FINMA.